



Santé et sécurité au travail... La médecine de prévention

Références réglementaires	<ul style="list-style-type: none">- Décret n° 82.453 du 28/05/1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
Rôle et missions de la médecine de prévention	<p>Le rôle de la médecine de prévention est de prévenir l'altération de la santé des agents par l'organisation d'une surveillance médicale et par l'expertise des conditions d'hygiène et de sécurité.</p> <p>La surveillance médicale des personnels est OBLIGATOIRE :</p> <ul style="list-style-type: none">- Tous les 5 ans pour le personnel ne présentant pas de risques particuliers- Annuellement pour les personnels à surveillance particulière. (postes à risques, pathologies particulières, personnes handicapées, femmes enceintes, agents réintégré après congé de longue maladie ou longue durée).- A la demande des personnels.- A la reprise du travail après accident du travail, après congé longue maladie, longue durée, congé de maternité.- Pour les vaccinations obligatoires selon risques professionnels. <p>Les activités à tiers-temps du médecin de prévention sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- Visites des locaux (souvent en partenariat avec la Mission Hygiène et Sécurité).- Etude des postes de travail et des conditions de travail.- Aménagement des postes de travail.- Lutte contre les nuisances professionnelles.- Participation aux C.H.S.CT- Mission de Conseil aux Responsables et aux Agents pour l'amélioration des conditions de travail- Mission de formation (ex : Sauveteurs, Secouristes du Travail).- Actions de Prévention en santé au Travail.- Enquêtes épidémiologiques
Les services de l'AIMST	<p>Outre la proximité, à 800m à pied de l'Ecole, le PÔLE SANTE TRAVAIL Métropole Nord offre un service de santé au travail complet mettant à notre disposition des spécialistes, et les équipements nécessaires aux examens complémentaires : radiologie, prise de sang, ophtalmologie, cardiologie, pneumologie, oto-rhino-laryngologie et neuropsychiatrie.</p> <p>C'est une équipe pluridisciplinaire composée d'ergonomes, de toxicologues, de métrologues, d'une diététicienne qui peut nous accompagner dans les formations hygiène et sécurité : gestes et posture, secouriste du travail, nous conseiller ...</p> <p>le PÔLE SANTE TRAVAIL dispose également d'un service social auquel les personnels de l'ENSAIT peuvent avoir accès. Deux assistantes sociales accueillent, écoutent, renseignent, conseillent et aident les personnels dans leurs démarches en toute confidentialité.</p>
Organisation des Visites médicales	<p>A l'ENSAIT, la médecine de prévention dépend du Service des Ressources Humaines et traitements en lien étroit avec l'assistant et le conseiller de prévention. Le service des Ressources Humaines est en charge de l'organisation logistique des visites médicales.</p> <p>Les personnels doivent lui transmettre systématiquement leurs fiches de visite.</p> <p>RAPPEL : Les personnels peuvent contacter directement le Docteur MOLLET s'ils le souhaitent.</p>
Contacts	<p>le PÔLE SANTE TRAVAIL Métropole Nord 4, avenue de la Fosse-aux-Chênes 59100 Roubaix Cedex 1 Tél : 03 20 26 15 71 - Fax : 03 20 36 82 04</p> <p>Médecin référent pour les personnels de l'ENSAIT : Mme le docteur MOLLET Secrétaire médicale : Laurie DECESARE Site internet : http://www.polesantetravail.fr/ E-mail : contact@polesantetravail.fr</p> <p>Assistantes sociales : Stéphanie TIMMERMAN Uniquement sur rendez vous du lundi au vendredi (03 20 26 15 71)</p>